

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1459

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Givors - Grigny**

objet : **Construction d'une déchèterie - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1459**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Givors - Grigny

objet : **Construction d'une déchèterie - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations des 9 février 2009 et 15 février 2010, le conseil de Communauté a validé le projet d'installation des services communautaires sur les lots I, J et L de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Chantelot de Grigny et autorisé une première individualisation d'autorisation de programme pour réaliser les acquisitions foncières pour un total de 685 000 €.

Pour mémoire, ce projet concernera au final deux autorisations de programmes individualisées distinctes qui expliquent la structuration des opérations :

- d'une part, les constructions projetées de la déchèterie et du pôle de services urbains seront réalisées selon des priorités, calendriers et budgets différents. Il s'agit de la construction :

. d'un pôle de services urbains regroupant les activités actuellement réparties sur plusieurs sites de la propreté, de la voirie et de la prospection économique et urbaine. Une construction par tranches successives pourrait être envisagée avec une priorité pour les installations de la subdivision de collecte Col-sud,

. d'une déchèterie adaptée au tri sélectif,

le centre de transfert de déchets restant installé sur le site de Givors ;

- d'autre part, ces deux opérations sont rattachées à des axes du plan de mandat différents.

Le présent rapport concerne la construction d'une déchèterie.

Rappel du contexte

Sur les communes de Givors et de Grigny, la direction de la propreté assure la gestion des deux déchèteries existantes, à savoir :

- à Givors zone industrielle du Bans : ce site mixte accueille une déchèterie et un centre de transfert des déchets. La déchèterie, d'une superficie de 1 600 mètres carrés utiles, ne permet d'accueillir que 6 bennes (contre 10 dans les projets actuels). Les balayeuses qui opèrent sur les communes de Givors et Grigny viennent également vider leurs déchets sur la même plateforme que les usagers. Le centre de transfert des déchets permet d'assurer quant à lui le vidage des bennes à ordures ménagères dans de gros porteurs chargés d'acheminer les déchets vers des centres de traitement. La co-activité entre les balayeuses et les usagers de la déchèterie, d'une part, et les manœuvres des gros porteurs, d'autre part, génèrent des conflits de circulation qui ne facilitent pas le bon déroulement des différents usages,

- à Grigny lieu dit de Saint Abdon : ce site accueille une déchèterie de très petite superficie avec 1 400 mètres carrés de surface utile, qui ne permet pas de gérer convenablement le tri des déchets. Aucun espace n'est disponible pour accueillir les déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE et seuls 7 quais sont disponibles.

Les études réalisées ont mis en évidence les points suivants :

- la taille et la vétusté de ces déchèteries ne permettent pas d'assurer le niveau de collecte pratiqué dans les autres installations communautaires dans des conditions satisfaisantes. Pour ce faire, il conviendrait de les mettre en conformité et a minima les équiper d'un espace couvert et fermé pour la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- le site de Grigny ne peut tendre à cette évolution du fait de son classement en zone Nr au plan local d'urbanisme (zone exposée à des risques naturels importants). Ce classement interdit toutes les constructions et extensions nouvelles, quel qu'en soit l'usage. A l'échelle du territoire communautaire de Givors-Grigny, le site de Grigny constituerait pourtant la seule implantation cohérente en terme de centralité,
- l'éclatement du panel complet du tri sur deux sites pourrait se traduire par une réticence naturelle de la part des usagers aboutissant à des erreurs de tri et des dépotages anarchiques aux alentours,
- enfin la réutilisation de ces sites ne permet pas de résoudre les dysfonctionnements identifiés du fait de la coactivité.

C'est pourquoi, les travaux de réhabilitation et de mise en conformité de ces deux déchèteries ont été abandonnés au profit d'un projet de construction d'une déchèterie nouvelle sur le territoire communautaire de Givors-Grigny.

Les recherches de sites effectuées avec beaucoup de difficultés par la direction du foncier et de l'immobilier compte tenu notamment de la rareté de l'offre foncière, ont abouti à l'acquisition de trois parcelles dans la ZAC de Chantelot.

Des études de faisabilité conduites en interne par la direction de la logistique et des bâtiments ont mis en évidence l'intérêt de réaliser cette construction sur les parcelles I et J.

Le projet correspond au programme standard des déchèteries communautaires et prévoit à ce titre la réalisation des éléments structurants suivants :

- dix quais de déchargement,
- une zone d'accueil de containers et bungalows protégés contre le vol et le vandalisme pour la collecte des déchets les plus dangereux pour l'environnement tels que les huiles de vidange, les batteries et tous autres résidus électriques ou électroniques,
- un réseau de voiries de dessertes et de plateforme de manœuvre à destination des usagers et des véhicules de service,
- un bâtiment mixte pour l'accueil du public et les locaux sociaux des agents d'exploitation.

Le coût de l'opération toutes dépenses confondues (valeur janvier 2010) ressortirait à environ 2 M€ (hors foncier).

La direction de la logistique et des bâtiments devrait réaliser cette construction en maîtrise d'œuvre interne, dans la perspective d'une ouverture au public en fin d'année 2012.

Il convient de lancer les premiers marchés de prestations intellectuelles (contrôle technique et coordination sécurité et protection de la santé) et les études opérationnelles (avant-projet et projet), d'où la nécessité d'une première individualisation d'autorisation de programme demandée à hauteur de 75 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de construction d'une déchèterie à Givors-Grigny sur les parcelles I et J de la ZAC de Chantelot.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la communauté urbaine, sur l'opération n° 2145 pour un montant total de 75 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 29 000 € TTC en dépenses pour l'année 2010,
- 46 000 € TTC en dépenses pour l'année 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.